



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 15 Novembre 2018

Référence : LFP-BUR.2018.11.15.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	15/11/2018
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents avec voix délibérative Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Bernard CAÏAZZO, Jacques-Henri EYRAUD, Francis GRAILLE, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI Jean-Pierre RIVERE, Vadim VASILYEV

Présents avec voix consultative Noël LE GRAËT, Didier QUILLOT, Vincent LABRUNE

Excusés MM. Nasser AL KHELAIIFI (représenté par Vadim VASILYEV), Said CHABANNE (représenté par Jean Pierre RIVERE), Bertrand DESPLAT (représenté par Claude MICHY), Michel DENISOT (représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR).

Assistent Mme Nadjette BECHACHE
MM. Jérôme BELAYGUE, Arnaud ROUGER.
Assiste en partie :
M. Sébastien CAZALI



1. Gazelec PFC / Paris FC : Proposition de conciliation

M. Arnaud ROUGER rappelle la chronologie des procédures engagées par le Gazelec FC puis le Paris FC ayant conduit la Conférence des conciliateurs a formulé la proposition sur laquelle les membres du Bureau doivent se prononcer et qui consiste à revenir à la décision de la Commission des compétitions du 23 août 2018 donnant match gagné au Paris FC.

M. Didier QUILLOT rappelle les trois possibilités qui sont soumises aux votes des membres du Bureau :

1 / Accepter la proposition de conciliation

2 / Refuser la proposition de conciliation

3/ S'abstenir qui sous-entend que la proposition de conciliation sera acceptée sous quinze jours sans retour de la part de La ligue de Football professionnel

Le Bureau enregistre le résultat suivant :

7 votes « pour », 3 votes « contre » et 5 abstentions pour la proposition 1.

Et demande donc aux services de la LFP d'en informer le CNOSF.

2. Football Leaks

Le Bureau entend M. Vadim VASILYEV regretter l'absence de soutien public de la Ligue de Football Professionnel à l'occasion des révélations de Mediapart dites « Football Leaks ».

Le Bureau entend M. Didier QUILLOT et Mme BOY DE LA TOUR rappeler que le rôle de la Ligue de Football Professionnel est de faire appliquer les règlements et qu'elle le fait de la manière la plus équitable possible en mettant systématiquement en avant l'intérêt général du Football ; il en va de la responsabilité conjointe de la Ligue de Football Professionnel et de la Fédération Française de Football.

Sur les transferts des mineurs, M. Didier QUILLOT rappelle que lorsque des faits sont portés à la connaissance de la Ligue de Football professionnel de façons documentés par voie de la presse ou par la saisine d'un club ; la responsabilité et l'obligation de la Ligue est d'ouvrir une enquête.

Sur les Fichiers Ethniques, le Bureau entend Mme Nathalie BOY LA TOUR dire que La Ligue de Football Professionnel est dans l'obligation de rappeler que c'est contraire à la loi et inacceptable d'un point de vue moral.

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR expose les principes de communication adoptés par la Ligue de Football Professionnel pendant la durée des Football Leaks. Elle rappelle les nombreuses prises de paroles effectuées depuis le 8 novembre dans les médias pour défendre les intérêts du football professionnel.

Le rendez-vous de Mme BOY DE LA TOUR avec la Ministre des Sports était programmé avant les « Football Leaks ».



Elle a pu y exposer toutes les actions mises en œuvre par les clubs professionnels en matière de lutte contre toutes formes de discriminations et y rappeler l'attachement du football à la cohésion sociale et à la mixité.

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR précise que le Conseil National de L'éthique s'est saisi du dossier.

Enfin M. Didier QUILLLOT précise qu'il interviendra le jour même sur RMC (émission de Christophe DUGARRY) sur le sujet.

3. Projet de création d'une Ligue 3

Le Bureau entend M. Noël LE GRAET, Nathalie BOY DE LA TOUR et Didier QUILLLOT expliquer les raisons pour lesquelles la création d'une 3^{ème} division professionnelle ne peut être envisagée que ce soit d'un point de vue économique ou statutaire dans les délais qui permettraient de la mettre en œuvre à partir de la saison 2020-2021, et qui nécessiteraient donc des décisions prises en Assemblée Générale de La LFP et de la FFF en 2019.

Si ce projet ne peut donc pas être poursuivi, ils s'accordent pour reconnaître que les services de la FFF et de la LFP doivent se rapprocher pour étudier les conditions dans lesquelles la LFP pourrait accompagner financièrement les clubs non professionnels dans une démarche de structuration vers les standards de la Ligue 2 et qu'en contrepartie, l'accession des équipes réserves des clubs professionnels de Ligue 1 et de Ligue 2 puissent accéder en National.

Ce principe est acté à l'unanimité par le Bureau.

4. Point divers

M. Sébastien CAZALI présente la possibilité de louer le R+3 pour répondre aux Besoins d'extension immobilière de La Ligue de Football Professionnel en plus de la location d'un plateau de bureau situé au R+2 du 88 avenue Kléber.

Le Bureau donne son accord à l'unanimité pour la prise à bail au 88 avenue Kleber.

5. Validation licence club pour 3 clubs accédants en Ligue 2

Le Bureau entend M. Arnaud ROUGER présenter le compte rendu des travaux de la commission Licence Club pour les 3 clubs accédants en Ligue 2, 2 clubs Grenoble et Red Star obtiennent la Licence Club totale et Béziers obtient la Licence Club accédant.

Les membres du Bureau valident à l'unanimité ce point qui sera donc notifié aux 3 clubs.



6. Situation du joueur Anatole NGAMUKOL au Stade de Reims

Le Bureau entend M. Philippe PIAT détailler les informations qu'il a reçues sur la situation du joueur Anatole NGAMUKOL au Stade de Reims,

Considérant les éléments ainsi portés à sa connaissance,
Décide d'en informer la Commission Juridique de la LFP afin d'apprécier les suites qu'il convient d'y réserver.

7. Prochaine réunion

- ✚ Conseil d'Administration de la LFP le 06 décembre 2018 à 10h00.

**Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT**